LOCATION DU PRESBYTÈRE PAR L'ABBÉ SAUNIÈRE (1907)

C'est dans sa séance du 24 février 1907 que sont débattues par le Conseil municipal de Rennes-le-Château les nouvelles modalités de location du presbytère proposées par l'abbé Saunière dont le bail est à renouveler.

L'an mil neuf cent sept le vingt-quatre février, le Conseil municipal de la Commune de Rennes-le-Château s'est réuni à deux heures du soir dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rivière Victor, maire.

Présents : MM. Rivière Victor, Dénarnaud Barthélémy, Fons Pierre, Méric Valentin, Malet Michel, Faure Joseph, Maury Joseph, Cantié

Antoine, Cassignac Jean. Absents: MM. Paris Pierre,

M. le Maire soumet à l'assemblée une proposition de location du presbytère faite par M. Saunière Bérenger, desservant de la commune.

M. l'abbé Saunière offre un loyer annuel de vingt francs et prend à sa charge les impositions s'élevant à dix-neuf francs environ.

Le Conseil, considérant que les loyers, à Rennes-le-Château, sont peu élevés ; que la commune a intérêt à avoir le presbytère occupé, car, dans le cas contraire, il deviendrait une charge pour elle ; vu l'estimation faite dans l'inventaire (600 frs) (1) Délibère :

L'offre de M. Saunière, desservant à Rennes-le-Château, est acceptée. La présente délibération sera immédiatement transmise à l'autorité supérieure. Fait à Rennes-le-Château les jour, mois et an que dessus.

 Séance du 24 février.
 E an mil neuf cent sept le vingt-quatre février, le Conseil muni.
son Sans le lieu habitul De ses séances sous la prisidence De MI Répére
 Nictor, maire: Brésents: M. M. Riviere Ritor, Denarrand Bartheleing, Jons Time, Morie Valentini, Wales Wichel, Faure Joseph, Maury Joseph, Cartie
Morie Valentini, Males Michel, Faure Joseph, Marry Joseph, Carlie antonie, Carrignoc Jean.
 absente: m.m. Jaris Sione,

⁽¹⁾ Il s'agit de l'inventaire de l'église dressé le 12 mars 1906 par la Direction Générale des Domaines à la suite de la Loi de décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État. Cet inventaire a été reproduit dans le bulletin 2011 *Parle-moi de RLC*.

n'é le n'aire soumet à l'assemblée une proposition de location su probytone
faite par M. Sauriere Beronger, Desservant de la commune.
Mi l'able Danniere offre un loyer annuel de vingh francs et prend
à sa charge les impositions s'élevant à dip nut frans environ.
En Conseil, considérant que les loyers, à Ronnes le Château, sout pou élevés;
que la commune à interêt à avoir le purbytere occupé, car dans le cas contraire,
il Deriendroit une charge pour elle; Yu l'entimating faite dans l'inventaire (600 f.)
Bélibere:
3 offer de M. Sauniere, Desservant à Rennes le Château, est acceptée.
La présente délibération sera immédiatement transmise à l'autorité superceure.
Sait à Rennes - le - Château les jour mois et an que
Dersus.
Poure Calla Mary Afoin
foure Call Many Alonie
D-012

Envoyer vos commentaires à : patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr ou directement sur la news